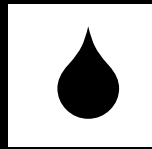




FICHE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Programme de prévention de la pollution - Division des programmes fédéraux

Fiche #16:



Une marina propre : La conception du brise-lame

La présente fiche sur la prévention de la pollution fait partie d'une série préparée dans le cadre du Programme de prévention de la pollution de la Division des programmes fédéraux, Direction générale de la protection de l'environnement d'Environnement Canada - Région de l'Ontario. Ce programme est destiné à aider les ministères fédéraux en Ontario à adopter un comportement modèle en matière d'environnement en allant au delà de la simple conformité à la réglementation. La fiche porte sur les sujets suivants :

- Les problèmes des marinas liés aux brise-lames;
- Les changements ayant trait à la conception des brise-lames permettant de limiter leurs répercussions négatives sur le milieu marin.



Le problème en bref :

La circulation des bateaux et autres manœuvres dans les ports de plaisance dépendent largement des brise-lames. Ces derniers protègent le bassin de la marina et ses bateaux contre les vents destructeurs et les vagues déstabilisantes. Toutefois, en cas de conception inadéquate, un brise-lames peut considérablement entraver la circulation de l'eau dans l'enceinte du port, créant de l'eau stagnante et une croissance accélérée de végétaux. La mauvaise circulation de l'eau peut également conduire à une accumulation de sédiments dans le bassin, ce qui peut avoir un effet destructeur sur l'habitat des poissons.



Le but :

S'assurer que les brise-lames des marinas protègent et améliorent la qualité de l'eau dans le bassin du port.



Les procédés :

Dès les toutes premières étapes de la construction, les exploitants de la marina de Bay Port ont cherché à réduire l'incidence négative sur l'environnement de leur nouveau brise-lames. En 1992-1993, avec l'aide de l'entreprise *Robert Baird and Associates*, Bay Port a conçu et aménagé un nouveau brise-lame remplaçant l'ancien brise-lames mal construit, qui ne

répondait plus aux besoins de la marina. La nouvelle muraille est dotée de plusieurs caractéristiques destinées à réduire ses effets sur l'environnement marin. Tout d'abord, l'on a aménagé une clôture anti-érosion à l'intérieur du bassin du port pour empêcher l'accumulation de sédiments dans l'eau pendant la construction du brise-lame.



Un brise-lames en béton : La récupération des murs d'un silo à céréales

Par la suite, plutôt que d'acheter de nouveaux matériaux en vue de construire le brise-lames, les exploitants de Bay Port ont employé du béton recyclé, obtenu à la suite de la démolition d'un silo à céréales situé à proximité. La valorisation de ce "béton de rebut" a non seulement épargné à l'administration portuaire des coûts de matériau équivalant à des centaines de dollars, mais il a en outre permis d'économiser le coût du transport de tonnes de ciment jusqu'à un site d'enfouissement.



La muraille écologique de la marina de Bay Port

En troisième lieu, pour régler le problème de la mauvaise circulation de l'eau à l'intérieur de l'enceinte du port, l'on a aménagé trois buses de 3,7 mètres dans le mur du brise-lames. Ces tuyaux permettent à l'eau du bassin de circuler et de rester propre, en plus de procurer aux poissons une voie de passage vers leur territoire de frai naturel. L'on a eu recours à l'enrochement sur le côté immergé du brise-lame, en vue d'améliorer l'habitat des poissons. En outre, la marina de Bay Port a bel et bien suspendu les travaux de construction de mai à juin dans le but de favoriser la reproduction de l'achigan!

Cas de réussite

Votre ministère a-t-il réussi un projet de prévention de la pollution dont il pourrait nous faire part? D'autres ministères du gouvernement de l'Ontario aimeraient savoir comment vous avez fait face à un problème particulier. Veuillez transmettre les renseignements pertinents à la Division des programmes fédéraux, Environnement Canada, Coordonnateur de la prévention de la pollution, et nous veillerons à ce que toutes les parties intéressées reçoivent ces renseignements.

Autres sources de renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les avantages des activités de prévention de la pollution dans les marinas, prière de communiquer avec :

The Ontario Marina Operators' Association
Box 105, 2 Poyntz Street
Penetanguishene, ON, L9M 1M2
1-888-579-BOAT et
www.letsgoating.com

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de prévention de la pollution aux installations fédérales en Ontario, veuillez vous adresser à :

Division des programmes fédéraux
Direction générale de la protection de l'environnement -
Région de l'Ontario
ENVIRONNEMENT CANADA
49, promenade Camelot, Nepean (Ontario) K1A 0H3
Téléphone : (613) 952-8675;
Télécopieur : (613) 952-8995
Courrier électronique : fpd@ec.gc.ca
On peut trouver toutes les fiches sur Internet à :
www.on.ec.gc.ca/epb/fpd